

Il convient de se référer au BO spécial n°4 du 26 février 2004 qui fixe l'organisation de l'examen et des formations et les référentiels de compétences des enseignants spécialisés.

A. ANALYSE QUALITATIVE

1. Séquence professionnelle

(Documents relatifs à la préparation (cahier-journal, séquences d'enseignement, séances...), écrits professionnels (dossier de l'élève -projet personnalisé de scolarisation - projet individuel, demande de fiche d'aide, compte rendus des équipes de suivis de scolarisation, d'entretiens avec les familles), documents relatifs à l'évaluation, supports des élèves, positionnement professionnel, etc.)

- **Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats**
 - La plupart des candidats ont proposé des documents de bonne qualité qui ont permis aux membres des commissions de se faire une idée précise du travail global des candidats.
 - Les projets pédagogiques individuels sont, nous semble-t-il, en progrès : précision des objectifs et des attentes par période, prise en compte du projet personnalisé de scolarisation...
 - L'évaluation des élèves est anticipée, et fait l'objet d'un document de suivi rigoureux.
 - Les séquences observées ont respecté les règles de l'examen (durée, diversité) mais les situations sont très diverses et parfois la durée prévue par le texte est un peu longue pour la fatigabilité des élèves, ou la taille du groupe. Les candidats ont en général su proposer des activités de transition ou des moments plus ludiques et faciles pour gérer ce problème tout en respectant la lettre du texte.
- **Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)**
 - Cette année, un certain nombre de candidats s'est retrouvé en situation d'échec lors de cette première partie car ces derniers n'ont pas véritablement compris **la spécificité des aides spécialisées** et de ce fait n'ont pas suffisamment construit leur **identité d'enseignant spécialisé qui développe des projets pédagogiques individualisés**. Celle-ci doit, en effet, clairement apparaître lors de cette partie professionnelle de l'examen au travers des aides apportées et en relation avec les projets individuels des élèves.
 - Pour quelques candidats, la posture n'est pas celle d'un enseignant ; le versant éducatif est privilégié, au détriment des apprentissages scolaires.
 - Réfléchir au temps de travail effectif des élèves : au-delà de « faire » ou de « participer », les élèves doivent comprendre et penser. Pour cela, attention à constituer des documents vraiment opérationnels : objectifs en petit nombre, mais mesurables, calendrier / échéancier... Attention aussi à faire le lien en particulier dans le secteur médico-social entre les documents pédagogiques du type PPI et les documents de type projet personnalisé de scolarisation.
 - Favoriser et augmenter les interactions entre élèves dans le groupe pour faciliter l'apprentissage par les pairs.
 - Enfin, lorsqu'une AVS individuelle ou collective est présente lors des séances proposées, son rôle doit être très clairement défini par l'enseignant. Les commissions ont apprécié lorsqu'il existait dans la classe des outils de suivi entre le professeur et son AVS collective, au sein de la classe mais également lors des inclusions.

2. Entretien

(Capacité à se référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé, capacité à justifier les choix de ses démarches, capacité à exposer des modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement)

- **Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats**
 - On note cette année une réelle amélioration, les candidats sont souvent capables de prendre de la distance par rapport à leur pratique pour entrer dans des échanges fructueux avec la commission. L'entretien a souvent permis d'aller un peu plus loin dans la réflexion pédagogique alors que la séance observée pouvait laisser les membres de la commission dubitatifs quant au projet mis en œuvre.

- De même certains sont en mesure de dépasser leur propre raisonnement pour proposer des remédiations par rapport à la séance de classe observée.
- **Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)**
 - Maîtriser le cadre théorique et institutionnel : cette remarque s'adresse essentiellement aux candidats libres qui s'investissent énormément dans les préparations de classe et qui ont tendance à délaissé un peu ces cadres.
 - Être en capacité de sortir de son propre raisonnement : la commission n'attend pas forcément une « bonne réponse » mais une réflexion sur l'objet.
 - Certains candidats pensent que leur ancienneté sur le poste ou le fait de posséder déjà un CAPA-SH suffit à la validation de leurs compétences professionnelles. De ce fait, ils ne prennent pas toujours l'épreuve avec le sérieux requis.

3. Mémoire

(Pertinence de la situation professionnelle questionnée en relation avec l'option, dynamique/évolution de la démarche et réflexion perceptibles dans l'ensemble de l'épreuve, qualité de l'expression orale, clarté de l'exposé et de la présentation, capacité à enrichir le questionnement initial, qualité des réponses apportées aux questions du jury (pertinence, argumentation, précisions))

- **Données positives qui ont conduit les commissions à proposer l'admission des candidats**
 - Nous avons souvent cette année une meilleure réflexion critique de la part des candidats qui dépassent une simple redite de l'introduction et du sommaire. Les commissions réunies cette année ont assisté en général à des soutenances de bonne qualité.
 - Articuler de façon cohérente et pertinente situation professionnelle et connaissances didactiques et pédagogiques : l'articulation entre le cadre théorique, les démarches mises en œuvre, l'évolution des élèves, permet de mesurer la qualité des réponses aux difficultés des élèves.
 - Mener, lors de la soutenance, une véritable réflexion critique qui soit complémentaire de l'objet mémoire et en dialogue avec ce dernier.
- **Données qui doivent être améliorées (progrès attendus)**
 - Maîtriser des références « incontournables » pédagogiques et didactiques : Vygotski, Bruner, Mari-Barth...
 - Approfondir les lectures théoriques concernant l'adaptation et/ou les handicaps en rapport avec le mémoire : beaucoup de concepts théoriques mobilisés, sans être réellement maîtrisés. Pour les candidats qui travaillent en IME, la problématique n'est pas toujours clairement définie, l'enseignant peut avoir un positionnement plus proche de l'éducateur. Il faut donc veiller à ce que l'identité de l'enseignant spécialisé soit très clairement identifiable.
 - Se méfier de références trop anciennes ou coupées des recherches actuelles.
 - Maîtriser impérativement l'orthographe et la syntaxe.
 - Se garder d'un découplage entre partie théorique et partie pratique. Si la partie théorique présente bien des lectures, des données compilées par les candidats, et souvent avec une assez bonne qualité d'analyse, ces éléments sont souvent en revanche parfois un peu absents pour analyser et éclairer la seconde partie.

B. RESULTATS ACADEMIQUES

Nombre d'inscrits Dont candidats libres	Nombre de présents	Nombre de candidats ajournés	Nombre de candidats admis
54 (dont 35 C.L.)	38	11	27

Moyenne sur 20 de l'épreuve professionnelle suivie d'un entretien	Moyenne sur 20 à la soutenance de mémoire professionnel	Moyenne générale sur 40 de l'examen
11,82	11,96	23,30

Le Président du Jury
Éric GIEN,
Inspecteur de l'Éducation nationale,
Adjoint au Directeur académique de la Nièvre